

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil d'administration  
Séance du 27 janvier 2026****Délibération n° 2026-01-1  
Objet : Vote du budget primitif 2026**

**Président du CCAS :**  
Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

**Président de séance :**  
Monsieur Mathieu GARABEDIAN

**Présent-e-s :**  
Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE, Madame Virginie DEMARS, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Mamadou DISSA, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Agathe FORT

**Procurations :**  
Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN  
Madame Maryse ARTHAUD donne pouvoir à Mr Antoine PELCE.  
Madame Melouka HADJ-MIMOUN donne pouvoir à Madame Cristina MARTINEAU

**Excusé-e-s :**  
Monsieur Philippe IMBERT, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2025-12-38 du 25 novembre 2025, vous avez débattu des orientations budgétaires pour l'année 2026.

Il s'agit aujourd'hui d'acter l'intégralité du budget du CCAS pour l'exercice 2026, qui vous est présenté dans le document budgétaire joint, conformément aux orientations débattues.

Pour rappel le CCAS est doté :

- d'un budget général géré en nomenclature M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément à la délibération n° 2023-12-23 du 12 décembre 2023, regroupant
- et Hospitalité et de la Direction Séniors et Liens intergénérationnels hors établissements et services médico sociaux.
- d'un budget annexe géré en nomenclature M22 regroupant les activités des établissements et services médico sociaux.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a. BUDGET PRINCIPAL (B00)

Il regroupe principalement les recettes et dépenses :

- De la Direction du secrétariat général (SGEN) : dépenses de la Direction + dépenses communes aux 3 Directions (ex : formation, fournitures, études ...)
- De la Direction Action Sociale et Hospitalité
- De la Maison des Aînés (DSLI)
- Du portage de repas (DSLI)

Pour l'exercice 2026 le budget de fonctionnement (hors opération d'ordre de 180 000€) d'un montant de **4 792 595€** se répartit comme suit :

Dépenses de fonctionnement (hors opération ordre) Budget Principal 2026		% du BP
Masse salariale	3 325 700,00 €	69%
Charges courantes	301 245,00 €	6%
Portage de repas	96 200,00 €	2%
Projets séniors (dont colis de Noël)	52 000,00 €	1%
Aides facultatives et FAJ	750 000,00 €	16%
Mission Hospitalité	267 450,00 €	6%
<b>TOTAL Dépenses B00</b>	<b>4 792 595,00 €</b>	

Recettes de fonctionnement (hors opération ordre) Budget Principal 2026		% du BP
Subvention d'équilibre Ville	3 407 183,10 €	71%
Recettes usagers portage de repas	720 000,00 €	15%
Recettes relatives aux projets	63 500,00 €	1%
Concession cimetière	120 000,00 €	3%
Autres recettes	481 911,90 €	10%
<b>Total recettes B00</b>	<b>4 792 595,00 €</b>	

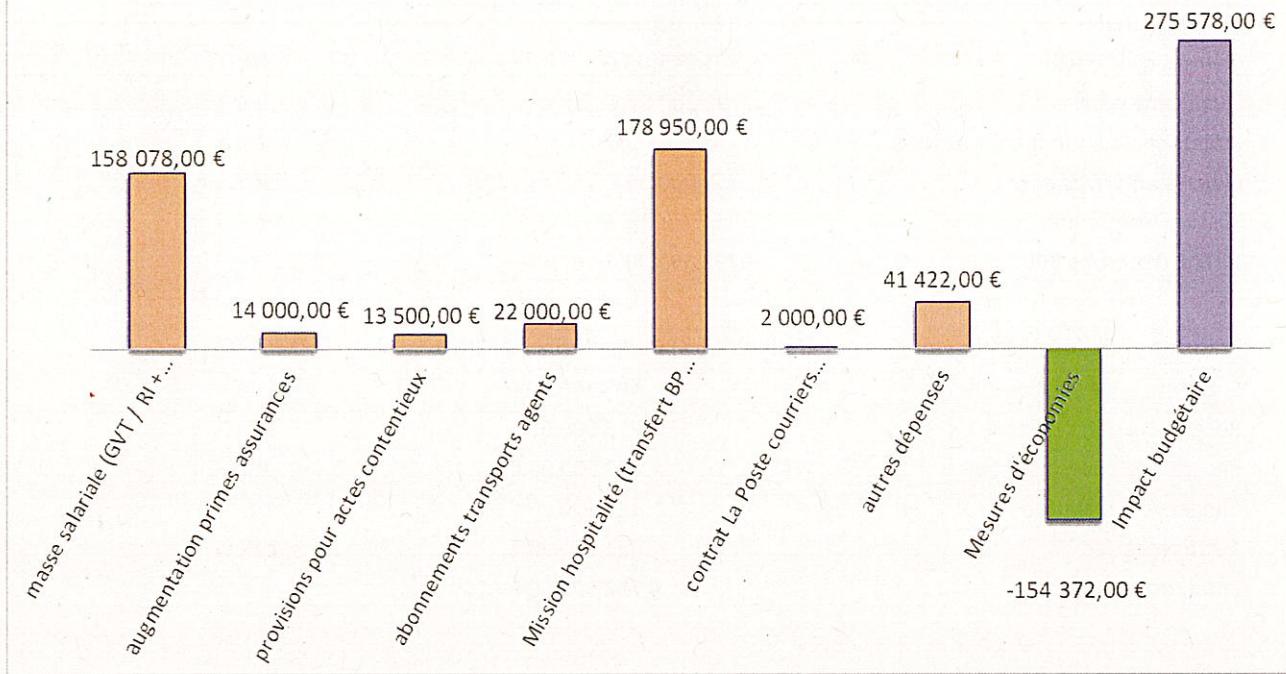
Le budget primitif 2026 évolue à la hausse par rapport au BP 2025, toutefois dans la continuité du budget de l'exercice précédent, la volonté de maîtrise budgétaire reste cohérente au regard du cadrage budgétaire de la Ville de Villeurbanne fixant comme objectif de retrouver une trajectoire financière soutenable, en limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement de la Ville incluant la subvention d'équilibre allouée au CCAS, il a été nécessaire de travailler à un équilibre financier en proposant des mesures d'économies tout en tenant compte des dépenses incompressibles dont l'évolution est liée au contexte économique national et international.

#### Rappel des principales évolutions présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires

Le 25 novembre 2025, le rapport d'orientation budgétaires présentait aux membres du conseil d'administration les principales évolutions du budget prévisionnel 2026.

BUDGET PRINCIPAL 2026 B00	
Principales évolutions	Impact budget principal 2026
Masse salariale (GVT / RI + transfert poste Mission Hosp)	158 078,00 €
Augmentation primes assurances	14 000,00 €
Provisions pour actes contentieux	13 500,00 €
Abonnements transports agents	22 000,00 €
Mission hospitalité (transfert BP Ville)	178 950,00 €
Contrat La Poste courriers domiciliés	2 000,00 €
Autres dépenses	41 422,00 €
Mesures d'économies	-154 372,00 €
<b>Impact budgétaire</b>	<b>275 578,00 €</b>

## Synthèse des orientations budgétaires 2026 BUDGET PRINCIPAL



### b. **BUDGET ANNEXE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO SOCIAUX (B01)**

Il est établi selon la nomenclature M22. Il regroupe principalement les recettes et dépenses relatives aux Etablissements et Services Médico Sociaux comprenant les EHPAD Camille Claudel et Henri Vincenot, les résidences autonomie Château Gaillard, Jean Jaurès, Tonkin et Marx Dormoy, le SSIAD, et la plateforme de Répit.

Depuis l'exercice 2019, compte tenu de la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, le budget annexe est présenté sous la forme d'un Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses (EPRD) non soumis à un strict équilibre.

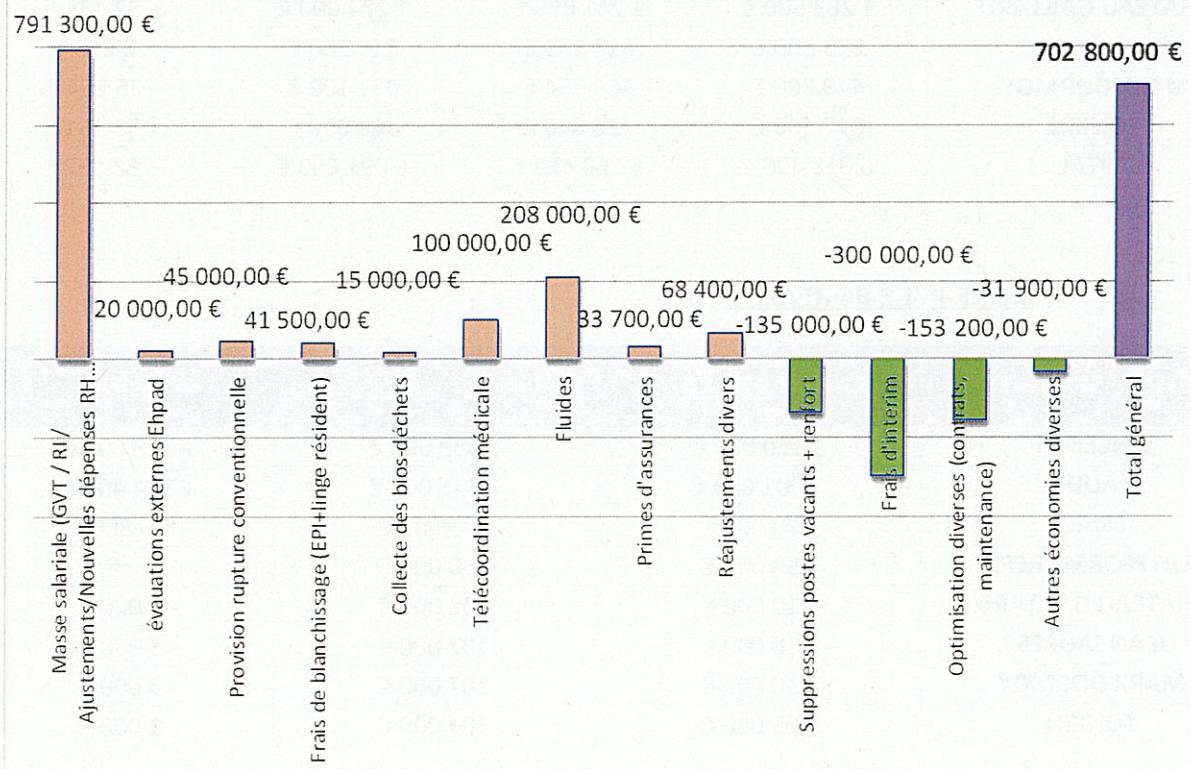
Pour l'exercice 2026 ce budget de fonctionnement de **12 938 100€** se répartit comme suit :

Etablissements et services médico-sociaux	Prévisions 2025	Prévisions 2026
EHPAD VINCENOT	3 276 500 €	3 690 100 €
LIEU DE REPIT	139 500 €	134 000 €
EHPAD CLAUDEL	3 415 600 €	3 526 800 €
RA CHÂTEAU GAILLARD	1 701 000 €	1 726 850 €
RA JEAN JAURES	1 133 500 €	1 253 450 €
RA MARX DORMOY	746 200 €	883 800 €
RA TONKIN	1 105 300 €	1 062 400 €
SSIAD	718 000 €	660 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 235 600 €</b>	<b>12 938 100 €</b>

**Rappel des principales évolutions présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires**

<b>BUDGET ANNEXE 2026 B01</b>	
<b>Principales évolutions</b>	<b>Impact budget annexe 2026</b>
Masses salariale (GVT / RI / Ajustements/Nouvelles dépenses RH liées au CPOM)	791 300,00 €
Évaluations externes Ehpad	20 000,00 €
Provision rupture conventionnelle	45 000,00 €
Frais de blanchissage (EPI+linge résident)	41 500,00 €
Collecte des bios-déchets	15 000,00 €
Télécoordination médicale	100 000,00 €
Fluides	208 000,00 €
Primes d'assurances	33 700,00 €
Réajustements divers	68 400,00 €
Suppressions postes vacants + renfort	-135 000,00 €
Frais d'intérim	-300 000,00 €
Optimisation diverses (contrats, maintenance)	-153 200,00 €
Autres économies diverses	-31 900,00 €
<b>Impact budgétaire</b>	<b>702 800,00 €</b>

**Synthèse des orientations budgétaires 2026 BUDGET ANNEXE**



**Rappel des évolutions de prix de journée présentées dans le débat d'orientation budgétaire**  
Tarifs fixés par arrêté métropolitain

ETABLISSEMENTS/SERVICES	PJH 2025	TAUX D'EVOLUTION	PJH 2026 proposé
EHPAD HENRI VINCENOT	77,85 €	1,00%	78,63 €
EHPAD CAMILLE CLAUDEL	80,36 €	1,00%	81,16 €
RA CHÂTEAU GAILLARD	26,07 €	1,00%	26,33 €
RA JEAN JAURES	26,29 €	1,00%	26,55 €
RA MARX DORMOY	22,60 €	1,00%	22,83 €
RA TONKIN	25,73 €	1,00%	25,99 €

**Rappel des évolutions de recettes par section d'imputation et par établissement présentées dans le débat d'orientation budgétaire**

**RECETTES d'HEBERGEMENT**

Etablissements	Recettes BP 2025	Recettes notifiées 2025	Prévision recettes 2026	Delta
VINCENOT	1 322 400 €	1 558 974 €	1 495 000 €	- 63 974 €
CLAUDEL	1 310 000 €	1 348 260 €	1 296 000 €	- 52 260 €
CHÂTEAU GAILLARD	1 283 500 €	1 241 866 €	1 274 000 €	+ 32 134 €
JEAN JAURES	835 500 €	818 155 €	815 500 €	- 2 655 €
MARX DORMOY	449 500 €	466 354 €	431 100 €	- 35 254 €
TONKIN	817 500 €	726 849 €	780 000 €	+ 53 151 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 018 400 €</b>	<b>6 160 458 €</b>	<b>6 091 600 €</b>	<b>- 68 858 €</b>

**RECETTES FORFAIT SOINS**

ETABLISSEMENTS	Recettes BP 2025	Prévision recettes 2026	Delta
VINCENOT	1 110 000 €	1 339 000 €	+ 229 000 €
CLAUDEL	1 001 600 €	1 346 000 €	+ 344 400 €
SSIAD	690 000 €	776 500 €	+ 86 500 €
PLATEFORME REPIT	150 000 €	150 000 €	- €
CHÂTEAU GAILLARD	110 000 €	108 000 €	- 2 000 €
JEAN JAURES	110 000 €	107 000 €	- 3 000 €
MARX DORMOY	110 000 €	107 000 €	- 3 000 €
TONKIN	105 000 €	104 000 €	- 1 000 €

### RECETTES DEPENDANCE

ETABLISSEMENTS	Recettes BP 2024	Prévision Recettes 2026	Delta
VINCENOT	360 000 €	125 000 €	- 235 000 €
CLAUDEL	445 000 €	115 000 €	- 330 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>805 000 €</b>	<b>240 000 €</b>	<b>- 565 000 €</b>

### RECETTES RESTAURATION

ETABLISSEMENTS	Recettes BP 2025	Prévision recettes 2026	Delta
CHÂTEAU GAILLARD	150 000 €	150 000 €	-
JEAN JAURES	140 000 €	120 000 €	- 20 000 €
MARX DORMOY	75 000 €	60 000 €	- 15 000 €
TONKIN	100 000 €	85 000 €	- 15 000 €

- A noter, que la Métropole et l'ARS fixent les taux d'évolution de l'enveloppe budgétaire dévolue à la tarification des établissements accueillant des personnes âgées en début d'année et transmettent les notifications ultérieurement. Les évolutions de recettes pour les sections d'imputation hébergement, soins et dépendances présentées lors du débat d'orientation budgétaire feront ainsi l'objet d'une décision modificative ultérieure dans le cadre de l'EPRD/ERRD conformément à la nomenclature M22. Les évolutions tarifaires spécifiques aux sections d'imputation détaillées dans le ROB ne sont pas représentées dans l'évolution des recettes du BP mais ont bien été prises en compte dans les documents budgétaires annexés.

### SYNTHESE BP 2026 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de fonctionnement proposé s'élève à **17 730 695 €** pour 2026. Il se répartit de la façon suivante :

Budget	RAPPEL BUDGET 2025	BUDGET 2026
BUDGET PRINCIPAL (hors opération d'ordre)	4 517 017 €	4 792 595 €
BUDGET ANNEXE	12 235 600 €	12 938 100€
<b>TOTAL</b>	<b>16 752 617 €</b>	<b>17 730 695 €</b>

### SUBVENTION D'EQUILIBRE

La subvention d'équilibre versée par la Ville de Villeurbanne votée lors du Conseil Municipal du 5 janvier 2026 s'établit pour le BP 2026 à hauteur de **4 825 733€**.

La subvention d'équilibre sollicitée auprès de la Ville de Villeurbanne est en hausse de 511 235€ par rapport à 2025.

Le CCAS fait face à un contexte économique national et international tendu, comme toute autre collectivité, notamment au regard des dépenses incompressibles qu'il a à sa charge (d'ordre réglementaire, RH, ou relatives à l'inflation non financées par les évolutions des recettes de tarification). Il a néanmoins été proposé un certain nombre d'évolutions d'organisation et d'optimisation afin d'aboutir à la réalisation

d'économies permettant d'absorber au mieux les contraintes financières tout en gardant une qualité de service optimum.

Cette évolution tient compte des éléments de prospective financière en dépenses de fonctionnement inhérentes aux obligations réglementaires du CCAS ainsi que du transfert du budget de la mission hospitalité pour un montant total de 228 950€.

Budget	RAPPEL Subvention 2025	Subvention 2026
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>3 193 748 €</b>	<b>3 407 183 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>1 120 750 €</b>	<b>1 418 550 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 314 498 €</b>	<b>4 825 733 €</b>

#### REPARTITION SUBVENTION d'EQUILIBRE PAR ETABLISSEMENT

BP 2026	Ehpad Camille Claudel	Ehpad Henri Vincenot	Plateforme de répit	RA château Gaillard	RA Jean Jaurès	RA Marx Dormoy	RA Tonkin	SSIAD	Total général
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 526 800 €</b>	<b>3 690 100 €</b>	<b>134 000 €</b>	<b>1 726 850 €</b>	<b>1 253 450 €</b>	<b>883 800 €</b>	<b>1 062 400 €</b>	<b>660 700 €</b>	<b>12 938 100 €</b>
Recettes hors subvention	2 857 643 €	3 026 643 €	150 000 €	1 789 343 €	1 132 293 €	651 343 €	1 112 643 €	799 643 €	11 519 550 €
<i>Subvention Ville de Villeurbanne</i>	<i>643 936 €</i>	<i>653 457 €</i>	-	-	<i>121 157 €</i>	-	-	-	<i>1 418 550 €</i>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 501 579 €</b>	<b>3 680 100 €</b>	<b>150 000€</b>	<b>1 789 343 €</b>	<b>1 253 450 €</b>	<b>651 343 €</b>	<b>1 112 643 €</b>	<b>799 643 €</b>	<b>12 938 100 €</b>

#### II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les éléments présentés lors du débat d'orientations budgétaires s'agissant du budget d'investissement ont été compilés dans le tableau ci-dessous.

Pour le budget principal, ont été ajoutées des dépenses d'investissement relatives à des travaux d'amélioration dans les établissements médico-sociaux portées par les bailleurs mais pour partie financées en investissement par le gestionnaire CCAS. Ces dépenses doivent être inscrites au budget principal car relatives à la nomenclature M57.

Pour rappel, les dépenses d'investissement concernent essentiellement l'achat de mobilier, et de véhicules ainsi que les grosses réparations dont le CCAS a la charge en tant que locataire des bâtiments des ESSMS.

Budget	<i>Pour rappel BUDGET 2025</i>	BUDGET 2026
BUDGET PRINCIPAL	473 000 €	216 500 €
BUDGET ANNEXE	590 700 €	458 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 063 700 €</b>	<b>675 000 €</b>

### III. TOTAL CUMULE DES BUDGETS

<b>TOTAL BUDGET 2026</b>	
BUDGET PRINCIPAL Fonctionnement <i>(hors opération d'ordre)</i>	4 792 595 €
BUDGET ANNEXE Fonctionnement	12 938 100 €
<b>Sous total Fonctionnement 2026</b>	<b>17 730 695 €</b>
BUDGET PRINCIPAL Investissement <i>(hors opération d'ordre)</i>	216 500 €
BUDGET ANNEXE Investissement	458 500 €
<b>Sous total Investissement 2026</b>	<b>675 000 €</b>
<b>TOTAL cumulé</b>	<b>18 405 695 €</b>

Le total cumulé des budgets (fonctionnement et investissement) s'élève donc à **18 405 695 €**.  
Je vous demande donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus.

A la majorité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré  
Pour copie conforme à l'original  
Villeurbanne, le 28 janvier 2026  
Le Président  
Cédric Van Styvendael

